



La Section d'Aménagement Végétal d'Alsace

Des exemples d'intervention

L'aménagement des rives de la Doller à Lutterbach

Bien souvent des enrochements sont mis en place pour stabiliser les berges. Ici, une autre solution est préconisée : la plantation de végétaux maintenus en place les premières années par un film synthétique. Ce procédé, déjà utilisé en Suisse, offre une intégration visuelle dans le paysage et un environnement particulier pour la faune aquatique, appréciés par les pêcheurs. Sur ce chantier, la SAVA assurera l'encadrement d'une équipe de personnes en situation d'insertion, connues de la ville de Lutterbach.

Le nettoyage de la Liepvrette dans le Val d'Argent

Le SIVOM de Ste Marie-aux-Mines et l'ADAC ont sollicité la SAVA pour monter une opération de nettoyage du ruisseau dans cette vallée touristique. Une action de sensibilisation sur la pollution visuelle et l'environnement est menée auprès des associations, habitants et écoles. Celles-ci vont participer au nettoyage du ruisseau à raison d'une demi-journée par classe. Une manière pour les enfants de se réapproprier leur patrimoine, de prendre conscience de leur environnement. Actuellement, le ruisseau est plutôt assimilé à un "égout". L'opération est financée par le SIVOM et soutenue notamment par l'Agence de l'Eau.

Quelles sont les communes qui n'ont pas de problème de nettoyage de rivières, de plantation après remembrement, de protection ou aménagement de sites naturels ou touristiques... ? En tout cas elles sont de plus en plus nombreuses à formuler des demandes dans ce domaine auprès de la Section d'Aménagement Végétal d'Alsace. Cette association, créée en 1984 sous l'impulsion de l'AFRPN⁽¹⁾ et avec le soutien de l'Etat et de la Région, pour l'entretien de cours d'eau, a su faire ses preuves dans le domaine de la gestion des espaces naturels.

En 4 ans ses domaines d'intervention ont évolué et surtout se sont diversifiés : l'entretien des cours d'eau, la création de barrières anti 4 X 4, les plantations après remembrement, l'aménagement de gravières, de sites naturels mais aussi la coordination et le suivi de chantiers, la gestion d'espaces naturels, le conseil en environnement, l'animation et la sensibilisation de la population. Principaux clients : les communes, les syndicats de rivières, le conservatoire des sites alsaciens, des administrations. Actuellement trois permanents y travaillent, ainsi qu'une moyenne de trois stagiaires en situation d'insertion.

Le conseil pour la Réserve Naturelle Volontaire Agréée de l'Illwald à Sélestat⁽²⁾

Un groupe de travail composé d'élus, de responsables de l'Office National des Forêts, de représentants d'associations dont la SAVA, et de l'éco-conseiller⁽³⁾ de la ville de Sélestat, s'est réuni pour faire des propositions pour un nouveau Plan d'Aménagement Forestier sur ce site⁽⁴⁾, prenant en compte outre l'exploitation du bois, les impératifs dus à l'ouverture au public, et à l'augmentation de la population de daims. Il fallait trouver des solutions plus écologiques pour la gestion du milieu, montrer leur rentabilité économique : la diversification des espèces végétales, la protection individuelle de certains plants plutôt que l'engrillagement parcellaire. La ville de Sélestat a pu apprécier le savoir-faire de la SAVA dans ce domaine.

Contact

Michel STEINECKER,
directeur de la SAVA,
31 rue Poincaré 67600 Sélestat
tél 00 92 27 23

Nouvelle adresse :
67600 MUTTERSCHOLTZ
Tél. 88.85.15.03

- ⁽¹⁾ Association Fédérative Régionale pour la Protection de la Nature
⁽²⁾ Instrument juridique pour protéger et valoriser un milieu particulièrement riche et original : classement par arrêté du Préfet.
⁽³⁾ Un éco-conseiller est une personne dont la fonction est de conseiller la collectivité locale en matière d'environnement, de coordonner les initiatives et de monter des opérations dans ce domaine. Il a aussi une fonction d'information auprès du public.
⁽⁴⁾ Document de gestion forestière, pour une période de vingt ans, prévoyant toutes les opérations à réaliser annuellement : coupe, plantation...